Perrier devant la justice

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
September 2025

C'est une premiÃ¨re. Mercredi 24 septembre, Ã Nanterre, NestlÃ© Waters a dÃ» s'expliquer devant la justice aprÃ¨s les rÃ©vÃ©lations de la cellule investigation de Radio France et du Monde, en janvier 2024, sur la pollution des sources et l'usage de filtres interdits, employÃ©s pour dÃ©contaminer une eau censÃ©e Ãªtre naturellement pure. PrÃ¨s de deux ans aprÃ¨s ces premiÃ¨res rÃ©vÃ©lations, l'UFC-Que Choisir demande au juge des rÃ©fÃ©rÃ©s le retrait temporaire de toutes les bouteilles de Perrier actuellement commercialisÃ©es, leur rappel, et la suspension de l'appellation "eau minÃ©rale naturelle" pour sa cÃ©lÃ¨bre eau gazeuse tant que la prÃ©fecture du Gard ne se sera pas prononcÃ©e sur la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, dÃ©posÃ©e le 4 juillet dernier. La procÃ©dure en rÃ©fÃ©rÃ© ne donnera pas lieu Ã un jugement au f mais peut permettre Ã l'association d'obtenir rapidement des mesures conservatoires et provisoires. Selon l'avocat de l'association, Alexis Macchetto, les consommateurs sont en effet confrontÃ©s Ã une "fraude massive, mais Ã©galement Ã de possibles risques sanitaires". La cellule investigation de Radio France a eu accÃ¨s aux arguments en dÃ©fense de NestlÃ© et les confronte aux constats des autoritÃ©s sanitaires.

Marie Dupin, cellule investigation - Radio-France